

Projet Pédagogique Maternel et Primaire 2018

Le projet pédagogique présente les objectifs pédagogiques des structures en lien avec le projet éducatif du en accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)

1.1 - Description des ALSH :

Les ALSH du Grand Cubzaguais intercommunaux sont situés sur les communes de Saint-Gervais, Saint-André-de-Cubzac, Val-de-Virvée (Aubie-Espessas), Prignac-et-Marcamps ainsi que Pugnac. Ils sont gérés par le Grand Cubzaguais Communauté de Communes, situé à Saint André de Cubzac.

*44 rue Dantagnan
33240 Saint André de Cubzac.*

1.2 - Capacité d'accueil :

CAPACITE D'ACCUEIL MAXIMUM						
3 - 12 ans						
	SAINT GERVAIS	VAL DE VIRVEE AUBIE et ESPASSAS	SAINT ANDRE DE CUBZAC PIERRE DUFOUR	SAINT ANDRE DE CUBZAC CABANES	PRIGNAC et MARCAMPES	PUGNAC
Mercredis	116 enfants 56 enf 3-6 ans 36 enf 6-8 ans 24 enf 8-12 ans	120 enfants 48 enf 3-6 ans 36 enf 6-8 ans 36 enf 8-12 ans	98 enfants - 49 enf 6-8 ans 49 enf 9-12 ans	80 enfants 80 enf 3-6 ans - -	72 enfants 30 enf 3-6 ans - 42 enf 6-12 ans	72 enfants 30 enf 3-6 ans - 42 enf 6-12 ans
Petites vacances scolaires	116 enfants 56 enf 3-6 ans 36 enf 6-8 ans 24 enf 8-12 ans	120 enfants 48 enf 3-6 ans 36 enf 6-8 ans 36 enf 8-12 ans	-	-	72 enfants 30 enf 3-6 ans - 42 enf 6-12 ans	72 enfants 30 enf 3-6 ans - 42 enf 6-12 ans
Grandes Vacances Scolaire - ETE	144 enfants 72 enf 3-6 ans 40 enf 6-8 ans 32 enf 8-12 ans	120 enfants 48 enf 3-6 ans 36 enf 6-8 ans 36 enf 8-12 ans	-	-	80 enfants 32 enf 3-6 ans - 48 enf 6-12 ans	100 enfants 48 enf 3-6 ans - 52 enf 6-12 ans

- Apprendre à faire respecter les opinions de chaque enfant dans toute question ou procédure le concernant, d'exprimer librement son opinion et de voir cette opinion prise en considération. Favoriser la liberté d'expression des enfants, le droit d'exprimer ses vues, d'obtenir des informations et de faire connaître des idées et des informations. Respecter le droit de l'enfant à la liberté de pensée et de conscience.
- Reconnaître à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer aux jeux et à des activités récréatives propre à son âge et de participer librement à la vie culturelle et artistique.

Actions :

- Ateliers contes
- Ateliers cuisine
- Ateliers d'activités manuelles
- Ateliers scientifique
- Ateliers sportifs
- Ateliers jardinage
- Sorties pédagogiques
- Intervenants extérieurs
- Temps d'échanges

Les activités sont organisées prioritairement par les animateurs ou par des prestataires de service, qui sont là pour nous apporter leurs savoir-faire et leurs compétences.

Les enfants sont libres de choisir certaines activités qui leurs sont proposées. Ce sont aussi des moteurs d'idées. Ils sont libres, également de choisir de « ne rien faire » à un moment précis durant la journée et les animateurs encadrent ces temps.

A aucun moment les enfants ne sont laissés seuls, ils doivent intégrer un groupe.

Pour les vacances, les familles sont informées des activités par un planning mis à leur disposition. De même, les enfants sont informés chaque jour des activités proposées.

- Développer un climat de confiance, de sérénité et de bien être entre les enfants et avec l'équipe d'animation (écoute de l'enfant, disponibilité de l'adulte),
- Permettre à l'enfant de découvrir et respecter son environnement

Actions :

- Jeux collectifs et activités de groupes
- Activités manuelles
- Ateliers cuisine,
- Mise en place des règles de vie
- Gestes de la vie quotidienne
- Participer à la vie
- Sorties diverses

5.1 - Objectifs pédagogiques pour l'année 2018 sur le thème « les droits de l'enfant » en rapport avec le 100^{ème} anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant

« Au sens de la présente Convention des droits de l'enfant UNICEF, un enfant s'entend de tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable ».

Dans le cadre du projet éducatif des ALSH du Grand Cubzaguais Communauté, l'équipe pédagogique a choisi le thème : « Les Droits de l'enfant » et a défini les objectifs pédagogiques suivants :

- Lutter pour la non-discrimination, s'engager à respecter les droits des enfants, de garantir la protection de l'enfant contre toute forme de discrimination et de prendre les mesures positives pour favoriser le respect de ses droits fondés sur la couleur de peau, le sexe, la langue, le handicap...
- Accompagner les enfants pour développer les valeurs, les comportements et les compétences dont ils ont besoin pour défendre leurs droits et les mettre eux-mêmes en pratique. Les aider à collaborer, à prendre leurs responsabilités, à se défendre, à accueillir la diversité, à respecter les différences, à s'engager, à montrer de la solidarité...

Objectif 2 :
Autonomie et épanouissement
des enfants.

Objectif 1 : vivre un temps de loisirs

- Participer et permettre à l'enfant de vivre un temps de loisirs,
- Faire découvrir à l'enfant des activités sportives, culturelles et de loisirs,
- Permettre à l'enfant de trouver un lieu de vie agréable et sécurisant afin qu'il puisse passer ses temps libres le mieux possible en répondant à ses propres besoins,
- Respecter le rythme de vie de l'enfant en intégrant dans les activités de la journée des moments de détente et de récupération.

Actions

- Sorties théâtre, sportives, et de loisirs,
- Jeux sportifs et ludiques,
- Activités aquatiques,
- Semaines thématiques avec intervenants,
- Ateliers manuels, artistiques et d'expressions (chants, éveil musical).

Objectif 2 : autonomie et épanouissement de l'enfant

- Accompagner l'enfant dans sa conquête d'autonomie en créant un cadre affectif et matériel rassurant,
- Favoriser l'éveil et l'épanouissement de l'enfant dans les différents domaines de la motricité, de la perception du monde extérieur et de l'affectivité,
- Favoriser le développement psychomoteur chez l'enfant,
- Eveiller l'imagination et la créativité chez l'enfant.

Actions :

- Activités autour des jeux de manipulation et d'identification,
- Activités physiques, jeux de motricité,
- Activités manuelles,
- Activités musicales, théâtrales, et d'expression,
- Activités libres avec des jeux symboliques,
- Jeux individuels et collectifs.

Objectif 3 : Apprentissage de la vie en collectivité

- Favoriser la socialisation de l'enfant (en introduisant des jeux collectifs, des activités en groupe dans les projets d'activités et dans les temps forts ou des moments informels de la vie de l'Accueil de Loisirs)

5 – Objectifs pédagogiques généraux

12h30 - 15h30 13h30 - 14h30	3-4 ans : Sieste + temps libre	Temps libre (Jeux « Libre » : Jeux de société, construction, coloriages, bibliothèque, coin de relaxation, espace extérieurs sous la surveillance des animateurs).
12h30 - 14h00	4-6 ans : Temps calme (30min). Temps libre (30min)	
14h15 - 16h00	Activité manuelle, expression, culturelle, motrice, sportif.	Activité manuelle, expression, culturelle, motrice, sportif.
14h30 - 16h00		
16h15	Goûter	Goûter
17h00	Fin de la journée	
17h00 – 18h30 ou 19h00	Temps de garderie assuré par les animateurs. Fermeture des structures	

« L'ALSH est un outil de l'accueil éducatif »

Il participe à l'éducation de l'enfant et lui offre la possibilité de s'approprier un environnement et des expériences.

Il représente un troisième pôle dans la vie de l'enfant, à côté de l'école et de la famille et permet de construire des relations différentes avec le canton, le village, l'école, d'autres structures (clubs sportifs...), et d'autres enfants.

Pour une démarche de qualité, il convient donc de développer des lieux de vie agréables et adaptés pour les enfants, des lieux de découvertes, d'ouverture culturelle sur le monde et d'apports pédagogiques, des lieux d'échange, d'écoute et de dialogue avec les enfants.

Objectifs pédagogiques Généraux

Objectif 1 :
Vivre un temps de loisirs.

LE GRAND CUBZAZGUAIS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Objectif 3:
Apprentissage de la vie en collectivité

4.1.9 - Journée Type :

VACANCES SCOLAIRE	<u>Maternelle 3-6 ans</u>	<u>Primaire 6-12 ans</u>
7h00 - 9h00	Accueil garderie assuré par les animateurs ou par une équipe garderie	Accueil garderie assuré par les animateurs ou par une équipe garderie
9h00-10h00	Appel des enfants + Temps libre	
9h00 - 10h30		Appel des enfants + Temps libre
10h00 - 11h00	Activité manuelle, expression, culturelle, motrice, sportive.	
10h30 - 12h15		Activité manuelle, expression, culturelle, motrice, sportif.
11h30	Repas	
12h15 -13h30		Repas

4.1.7 - La sieste

Les enfants âgés de 3-4 ans sont amenés après le repas, à un temps de sieste qui est organisé par les animateurs. Les enfants sont installés sur des lits. Les animateurs lisent une histoire sur un fond de berceuse.

Les enfants sont réveillés progressivement vers 15h30-16h00 pour avoir le temps de bien se réveiller avant de prendre le goûter.

4.1.8-Journée type à la demi-Journée

	<u>Maternelle 3-6 ans</u>	<u>Primaire 6-12 ans</u>
11h30 - 12h00	Récupération des enfants dans les écoles (en bus ou à pied selon les écoles)	
12h30-14h00	Temps de Repas échelonné	
14h00- 14h45	3-4 ans : Sieste 4-6 ans : Temps libre (jeux extérieur sous la surveillance des animateurs) et Temps calme (Lecture Histoire, éveil musical).	6-12 ans : Temps libre (Jeux « Libres » : Jeux de société, construction, coloriages, bibliothèque, coin de relaxation, espace extérieurs sous la surveillance des animateurs).
14h45 - 16h00	Activités sportive, culturelle, manuelle	
16h15	Goûter	
17h00 - 17h30	Prise en charge des enfants par l'équipe garderie, réunion de la journée des animateurs avec les directeurs.	
18h00 - 19h00 ou 18h30	Temps de garderie	
18h30 ou 19h00	Fermeture des structures	

4.1.2 - Le temps d'accueil du midi

Les enfants sont accueillis dans les structures après la classe. La Communauté de Communes met en place des bus pour aller chercher les enfants dans les écoles.

4.1.3 - Les repas :

Les temps repas et les goûters sont des temps éducatifs. Ils sont livrés par la société ALIUM en fin de matinée. Les agents de cuisine ont simplement à réchauffer et à préparer les divers plats sur des chariots. Les menus sont préparés par une diététicienne de la société.

Les animateurs encadrent le moment du repas et déjeunent avec les enfants. Cela permet de favoriser du lien avec les enfants. Les animateurs incitent à l'autonomie (les enfants se servent seuls et participent au rangement des tables).

Sauf contre-indication médicale (allergies alimentaires), les enfants goûtent et découvrent tous les plats proposés et servis à table.

4.1.4 - Les activités

Les activités sont des temps organisés et animés par l'équipe d'animation qui répondent au besoin du développement de l'enfant par le jeu. Elles peuvent s'orienter sous plusieurs angles :

- L'éveil physique.
- L'éveil intellectuel
- L'éveil social.

Elles sont adaptées aux besoins et aux capacités des enfants en fonction de leur âge. Ces activités doivent répondre à nos objectifs pédagogiques. Elles font donc parties des projets d'animation préparés par l'équipe pédagogique lors des réunions prévues à cet effet. Ces projets doivent permettre aux enfants d'être acteurs de leurs loisirs et intégrer leurs envies et leurs projets. De plus, les projets prévoient que chaque animateur propose une activité différente pour chaque temps d'animation afin que les enfants aient le choix entre différents types d'activités.

4.1.5 - Les temps libres

Temps récréatifs avant et après le temps d'animation. Ils permettent aux enfants de faire une coupure entre les activités qui peuvent demander une certaine concentration. Les animateurs ont alors un rôle d'accompagnement où ils doivent veiller à la sécurité morale et affective des enfants.

4.1.6 - Les temps calmes

Proposés aux 3 - 6 ans et parfois aussi aux plus de 6 ans. Ils s'organisent après le repas, accompagnés le plus souvent par une lecture d'histoire ou de jeux calmes. Les animateurs doivent être garants de la dynamique de ce moment et permettre à chaque enfant d'avoir un temps de repos à la fois pour favoriser la digestion et le bon déroulement des activités de l'après-midi. Ce temps permet également d'avoir un échange avec les enfants grâce à un temps de parole. Chaque enfant s'exprime sur le sujet de son choix. Ce temps permet de s'exprimer au sein d'un groupe, de s'écouter les uns avec les autres et donner la parole à ceux qui la prennent moins.

- Le directeur met en place le travail d'équipe
- Le directeur accompagne la formation individuelle et collective de l'équipe pédagogique
- Le directeur assure la gestion financière de la structure ainsi que les relations avec les partenaires institutionnels et les prestataires
- Le directeur communique avec la hiérarchie (chef de service, DGA, DGS, élus)

2.2.2- l'équipe d'animation

2.2.2.1- L'animateur auprès des enfants

- L'animateur a le souci permanent de garantir la sécurité physique et affective des enfants,
- L'animateur est à l'écoute des enfants et répond à leurs demandes,
- L'animateur est force de proposition et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas,
- L'animateur gère complètement son activité de la préparation au rangement,
- L'animateur respecte les enfants en tant qu'individu à part entière,
- L'animateur fait part au directeur des problèmes survenus au cours de la journée (mêmes minimes),
- L'animateur connaît les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités et aux sorties,
- L'animateur est structurant : il donne les limites et définit un cadre dans lequel chacun évolue en sécurité,
- L'animateur propose des projets et accompagne les enfants.

2.2.2.2- L'animateur auprès de ses collègues

- Il respecte ses collègues,
- Il sait travailler en équipe et écouter l'autre,
- Il participe aux réunions de préparation,
- Il sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action,
- Il travaille en collaboration avec l'adjoint pédagogique et le directeur,
- Il respecte le travail de l'autre.

2.2.3- L'équipe de service assure :

- L'entretien des locaux
- Mise en place des repas

3 – Le public

Les ALSH accueillent des enfants qui sont prioritairement issus des 16 communes du Grand Cubzaguais, âgés de 3-12 ans.

4 – Le fonctionnement

4.1 - Description des temps à la journée et la demi-journée

4.1.1 - Accueil garderie du matin et du soir

Durant vacances scolaires, les accueils garderie sont effectués par les équipes d'animation ou par une équipe garderie de 7h à 9h et de 17h à 19h pour les Alsh de St Gervais et Aubie et Espessas et de 7h30) 9h et de 17h à 18h30 pour les Alsh de Pugnac et Prignac.

Les mercredis, les animateurs proposent la garderie de 17h à 19h.

2.1.4- ALSH 6-12 ans André de Cubzac, dans les locaux de l'école primaire Pierre Dufour

- Salle de d'activité dédiée aux jeux calmes et aux activités manuelles
- Sanitaires
- Jeux
- Restaurant scolaire équipé de petites tables où les enfants mangent par groupes de 6 ou 8 accompagné d'un animateur.
- Cour de l'école pour des jeux calmes et son aire de jeux aménagée, bac à sable et tables de ping-pong.
- Gymnase Intercommunal

2.1.5- ALSH 3-12 ans, dans les locaux de l'école de Pugnac

- Salle de classe
- Salle de sieste
- Salle de jeux
- Sanitaires
- Restaurant scolaire équipé de petites tables où les enfants mangent par groupes de 6 ou 8 accompagné d'un animateur.
- Cour de l'école (vélos, jeux extérieurs)
- Petit local de rangement
- Salle de motricité

2.1.6- ALSH 3-12 ans dans les locaux de l'école de Prignac-et-Marcamps

Salle de classe

- Salle de sieste
- Salle de jeux
- Sanitaires
- Restaurant scolaire équipé de petites tables où les enfants mangent par groupes de 6 ou 8 accompagné d'un animateur.
- Cour de l'école (vélos, jeux extérieurs)
- Maison des associations
- Dojo
- Petit local de rangement.

Ouverture des structures

- Mercredis : les 6 alsh
- Petites vacances : St Gervais, Aubie et Espessas, Pugnac ou Prignac et Marcamps
- Été : St Gervais, Aubie et Espessas, Pugnac ou Prignac et Marcamps

2.2 - Les moyens humains :

2.2.1- L'équipe de Direction

- Le directeur applique les objectifs du projet pédagogique
- Le directeur réalise la conception et la mise en œuvre du projet pédagogique
- Le directeur organise la gestion des locaux, des espaces et du matériel
- Le directeur est garant de la sécurité physique et affective des enfants
- Le directeur a en charge la coordination et l'animation de l'ensemble du personnel
- Le directeur a un rôle de formation des animateurs et des directeurs, de suivi et de validation des stagiaires
- Le directeur dialogue avec les enfants et les parents
- Le directeur pilote, suit et évalue les activités des animateurs

2 – Les moyens mis en place

2.1 - Moyens matériels :

Les ALSH sont situés sur cinq communes, dans des locaux spécialement conçus à cet effet pour Aubie et Espessas, Saint Gervais (sauf l'été à l'école de Saint Gervais) et dans les écoles Cabanes et Dufour à Saint André-de-Cubzac et dans les écoles de Prignac-et-Marcamps et Pugnac.

2.1.1- ALSH 3-12 ans -St Gervais

- Salle de relaxation/sieste
- Sanitaires
- Espaces d'activités avec du mobiliers adaptés
- Jeux (dinettes, bibliothèque, jeux de société ...)
- Salle de matériel
- Restaurant scolaire équipé de petites tables où les enfants mangent par groupes de 6 ou 8 accompagné d'un animateur.
- Une cour avec son air de jeux aménagée (vélos, trottinettes, cabanes...)
- Préfabriqué
- Infirmerie
- Cuisine
- Salle de repos
- Bureau
- Parc
- Rangement extérieur
- Gymnase
- City Stade

2.1.2- ALSH 3-12 ans - Val de Virvée, Aubie et Espessas

- Salle d'évolution/ repos
- Sanitaires
- Espaces d'activités avec du mobiliers adaptés
- Jeux
- Restaurant équipé de petites tables où les enfants mangent par groupes de 6 ou 8 accompagné d'un animateur.
- Cour avec son air de jeux aménagée
- Base de loisirs (terrain de football, terrains de tennis, étang de pêche et un bois)
- Infirmerie
- Salle de rangement du matériel
- Cuisine
- Rangement extérieur

2.1.3- ALSH 3- 6 ans André de Cubzac, dans les locaux de l'école maternelle Bertrand Cabanes

- Salle de d'activité dédiée aux jeux calmes et aux activités manuelles
- Salle de motricité dédiée aux jeux sportifs et au temps de repos des enfants qui ne font pas la sieste. Elle sert également de 2ème salle d'activité.
- Bibliothèque
- Restaurant scolaire équipé de petites tables où les enfants mangent par groupes de 6 ou 8 accompagné d'un animateur.
- Salle de repos/sieste
- Cour de l'école pour des jeux calmes et son aire de jeux aménagée.